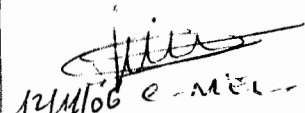
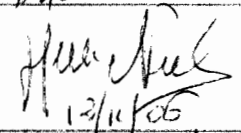
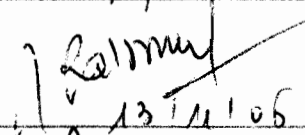
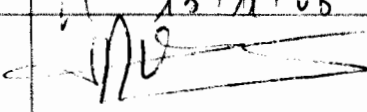
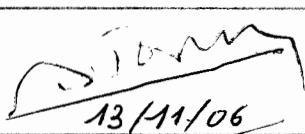
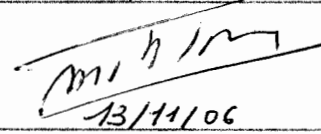
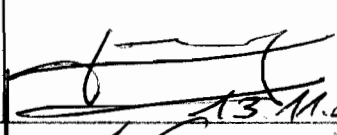
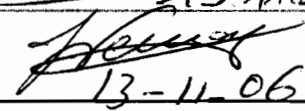


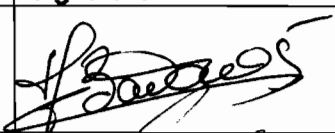
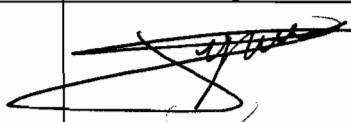
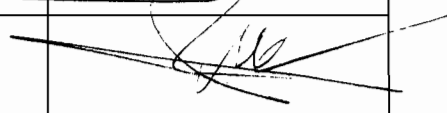
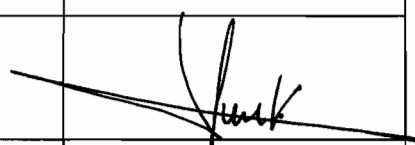
REMARQUES COLLECTIVES EN VUE DES TRAVAUX DE REABILITATION DU CHEMIN DES PLAINES

1. Ne pas élargir de manière continue la chaussée à 6 m sur la partie du chemin allant du virage au chemin de la Forêt. Ce tronçon du chemin doit comme l'autre comporter des zones de ralentissement
2. Prévoir et privilégier une zone sécurisée sur toute la longueur du chemin pour les utilisateurs autres que les véhicules à moteurs (piétons, poussettes d'enfants, personnes âgées, ...). Protéger la zone piétonne par de plots réfléchissants qui évitent la circulation mais n'empêchent pas les manœuvres pour céder le passage.
3. En contrepartie du non élargissement systématique de la chaussée, aménager de nombreux îlots-refuges pour permettre le croisement des véhicules.
4. Conserver le tunnel végétal existant en évitant d'abattre les arbres dont les troncs sont supérieurs à 15 cm de diamètre. Prévoir le replantage des arbres abattus, par des essences identiques (pas de palmiers !), de même taille.
5. Protéger au moyen des chicanes, potelets, ou autre moyen adapté, les intersections de chemins aboutissant sur le chemin des Plaines.
6. Justifier l'augmentation du nombre de réverbères qui passe de 14 à 25 (économie potentielle ?).

Nom, Prénom	Adresse	Signature
NIEL Claude	193 Boucle des Plaines -	 12/11/06 e-mel
NIEL Marie	193 Boucle des Plaines	 12/11/06
RAVEAU MTH.	232 Boucle des Plaines	 13/11/06
RAVEAU Bernard	232 Boucle des Plaines	 13/11/06
Tom et Anouche	227 Boucle des Plaines	 13/11/06
TOM et MARIE-HERISE	227 Boucle des Plaines	 13/11/06
VERNAT Paul	210 Boucle des Plaines	 13/11/06
VERNAT Jeanne	210 Boucle des Plaines	 13-11-06

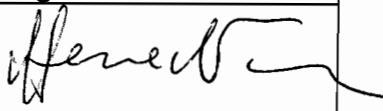
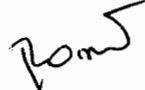
REMARQUES COLLECTIVES EN VUE DES TRAVAUX DE REABILITATION DU CHEMIN DES PLAINES

1. Ne pas élargir de manière continue la chaussée à 6 m sur la partie du chemin allant du virage au chemin de la Forêt. Ce tronçon du chemin doit comme l'autre comporter des zones de ralentissement
2. Prévoir et privilégier une zone sécurisée sur toute la longueur du chemin pour les utilisateurs autres que les véhicules à moteurs (piétons, poussettes d'enfants, personnes âgées, ...). Protéger la zone piétonne par de plots réfléchissants qui évitent la circulation mais n'empêchent pas les manœuvres pour céder le passage.
3. En contrepartie du non élargissement systématique de la chaussée, aménager de nombreux îlots-refuges pour permettre le croisement des véhicules.
4. Conserver le tunnel végétal existant en évitant d'abattre les arbres dont les troncs sont supérieurs à 15 cm de diamètre. Prévoir le replantage des arbres abattus, par des essences identiques (pas de palmiers !), de même taille.
5. Protéger au moyen des chicanes, potelets, ou autre moyen adapté, les intersections de chemins aboutissant sur le chemin des Plaines.
6. Justifier l'augmentation du nombre de réverbères qui passe de 14 à 25 (économie potentielle ?).

Nom, Prénom	Adresse	Signature
BADAOCI Marie Claude	486 chemin des Plaines	
TWIGAR GIOLN GILBERT	486 chemin des Plaines	
INGARGIOLA Kelly	484 chemin des plaines	
INGARGIOLA Pekunia	484 ch des Plains	
HUANT VARE	490 ch des plaines	
HUANT Lise	490 ch plaines.	

REMARQUES COLLECTIVES EN VUE DES TRAVAUX DE REABILITATION DU CHEMIN DES PLAINES

1. Ne pas élargir de manière continue la chaussée à 6 m sur la partie du chemin allant du virage au chemin de la Forêt. Ce tronçon du chemin doit comme l'autre comporter des zones de ralentissement
2. Prévoir et privilégier une zone sécurisée sur toute la longueur du chemin pour les utilisateurs autres que les véhicules à moteurs (piétons, poussettes d'enfants, personnes âgées, ...). Protéger la zone piétonne par de plots réfléchissants qui évitent la circulation mais n'empêchent pas les manœuvres pour céder le passage.
3. En contrepartie du non élargissement systématique de la chaussée, aménager de nombreux îlots-refuges pour permettre le croisement des véhicules.
4. Conserver le tunnel végétal existant en évitant d'abattre les arbres dont les troncs sont supérieurs à 15 cm de diamètre. Prévoir le replantage des arbres abattus, par des essences identiques (pas de palmiers !), de même taille.
5. Protéger au moyen des chicanes, potelets, ou autre moyen adapté, les intersections de chemins aboutissant sur le chemin des Plaines.
6. Justifier l'augmentation du nombre de réverbères qui passe de 14 à 25 (économie potentielle ?).

Nom, Prénom	Adresse	Signature
IFFENECKER	354 chemin des plaines	
> Mini Gargette > BARRESI WILDE	330 chemin des plaines	
SCARAMUZZA	363 chemin des plaines	
FROMENT Jean-Marie	107 Boucle des Plaines	
FROMENT Ingrid	107 Boucle des Plaines	

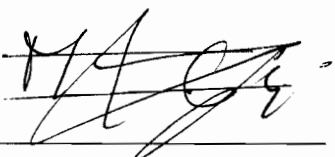
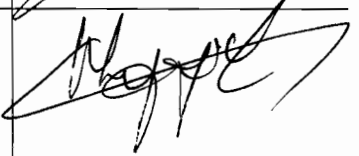
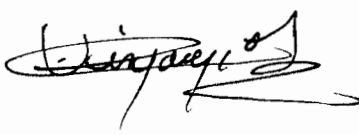
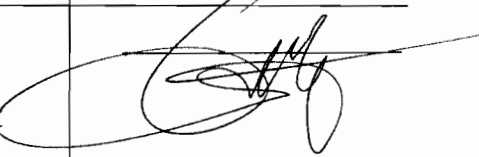
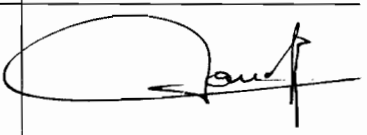
REMARQUES COLLECTIVES EN VUE DES TRAVAUX DE REABILITATION DU CHEMIN DES PLAINES

1. Ne pas élargir de manière continue la chaussée à 6 m sur la partie du chemin allant du virage au chemin de la Forêt. Ce tronçon du chemin doit comme l'autre comporter des zones de ralentissement
2. Prévoir et privilégier une zone sécurisée sur toute la longueur du chemin pour les utilisateurs autres que les véhicules à moteurs (piétons, poussettes d'enfants, personnes âgées, ...). Protéger la zone piétonne par de plots réfléchissants qui évitent la circulation mais n'empêchent pas les manœuvres pour céder le passage.
3. En contrepartie du non élargissement systématique de la chaussée, aménager de nombreux îlots-refuges pour permettre le croisement des véhicules.
4. Conserver le tunnel végétal existant en évitant d'abattre les arbres dont les troncs sont supérieurs à 15 cm de diamètre. Prévoir le replantage des arbres abattus, par des essences identiques (pas de palmiers !), de même taille.
5. Protéger au moyen des chicanes, potelets, ou autre moyen adapté, les intersections de chemins aboutissant sur le chemin des Plaines.
6. Justifier l'augmentation du nombre de réverbères qui passe de 14 à 25 (économie potentielle ?).

Nom, Prénom	Adresse	Signature
Ingarola D Ingarola A	111 Boucle des Plaines.	Ingarola A
INGAROLA Aline	110 Boucle des Plaines	Ingarola
PINTO Ernesto	166, ch. des Plaines	Pinto
NEPPEL Muriel	166 ch. des plaines	NeppeL
Ingarola A	111 Boucle des Plaines	Ingarola
TORRES G.	112 Boucle des Plaines A SIGNER SUR AUTRE FEUILLE	Torres

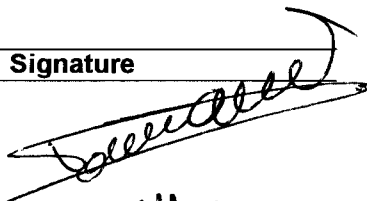
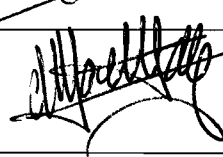
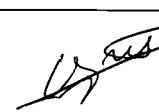
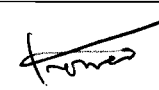
REMARQUES EN VUE DES TRAVAUX DE REABILITATION DU CHEMIN DES PLAINES

1. Ne pas élargir de manière continue la chaussée à 6 m sur la partie du chemin allant du virage au chemin de la Forêt, c'est-à-dire la partie qui mène à la forêt de Six-Fours.
2. Prévoir et privilégier une zone sécurisée sur toute la longueur du chemin pour les utilisateurs autres que les véhicules (piétons, poussettes d'enfants, personnes âgées, cyclistes...). Protéger la zone piétonne par de plots réfléchissants qui évitent la circulation mais n'empêchent pas les manœuvres pour céder le passage.
3. En contrepartie du non élargissement systématique de la chaussée, aménager de nombreux îlots-refuges pour permettre le croisement des véhicules.
4. Conserver le tunnel végétal existant en évitant d'abattre les arbres dont les troncs sont supérieurs à 15 cm de diamètre. Prévoir le replantage des arbres abattus ou dont les travaux de terrassement les condamnent, par des essences identiques (pas de palmiers !), de même taille.
5. Protéger au moyen des chicanes, potelets, ou autre moyen adapté, les intersections de chemins aboutissant sur le chemin des Plaines.
6. Justifier l'augmentation du nombre de réverbères qui passe de 14 à 25 (économie potentielle ?).

Nom, Prénom	Adresse	Signature
NUL M. Y. Patogay Michelle.	A SIGNER SUR AUTRE FEUILLE 308. Chemin des plaines Bartholin 83140 Six Fours	
NUL M. Patogay Emmanuel	7 A SIGNER SUR AUTRE FEUILLE	
M. Christian Ingargiola	120 Boeude des Plaines 83140 Six Fours 04 96 76 78 75	
Melle Valérie Ingargiola	7 7	
Ricci	61 Chemin des plaines	
NUL INGARGIOLA GILBERT	1 1 A SIGNER SUR AUTRE FEUILLE	
Sauf points 4 et 6 CAUCHI Audi	443 ch. des plaines	

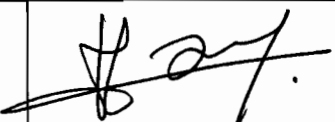
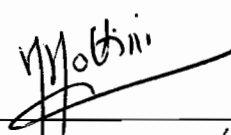
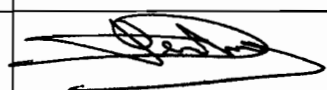
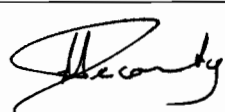
REMARQUES COLLECTIVES EN VUE DES TRAVAUX DE REABILITATION DU CHEMIN DES PLAINES

1. Ne pas élargir de manière continue la chaussée à 6 m sur la partie du chemin allant du virage au chemin de la Forêt. Ce tronçon du chemin doit comme l'autre comporter des zones de ralentissement
2. Prévoir et privilégier une zone sécurisée sur toute la longueur du chemin pour les utilisateurs autres que les véhicules à moteurs (piétons, poussettes d'enfants, personnes âgées, ...). Protéger la zone piétonne par de plots réfléchissants qui évitent la circulation mais n'empêchent pas les manœuvres pour céder le passage.
3. En contrepartie du non élargissement systématique de la chaussée, aménager de nombreux îlots-refuges pour permettre le croisement des véhicules.
4. Conserver le tunnel végétal existant en évitant d'abattre les arbres dont les troncs sont supérieurs à 15 cm de diamètre. Prévoir le replantage des arbres abattus, par des essences identiques (pas de palmiers !), de même taille.
5. Protéger au moyen des chicanes, potelets, ou autre moyen adapté, les intersections de chemins aboutissant sur le chemin des Plaines.
6. Justifier l'augmentation du nombre de réverbères qui passe de 14 à 25 (économie potentielle ?).

Nom, Prénom	Adresse	Signature
BONNAUD Martine	109, boucle des plaines - 83140 - SIX-FOURS	
HAERTENS Aude	163 Boucle des Plaines	
J Ricci Jaquelene	61, chemin des plaines	Mme Ricci
FROMENT Guillaume	107, boucle des plaines 83140 Six-Fours	
Froment Nicolas	107 Boucle des plaines 83140 Six-Fours	

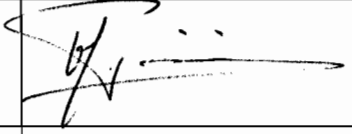
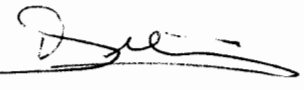
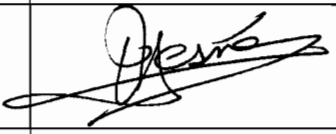
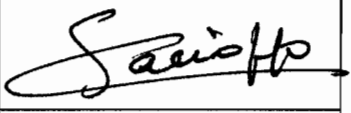
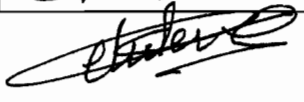
REMARQUES COLLECTIVES EN VUE DES TRAVAUX DE REABILITATION DU CHEMIN DES PLAINES

1. Ne pas élargir de manière continue la chaussée à 6 m sur la partie du chemin allant du virage au chemin de la Forêt. Ce tronçon du chemin doit comme l'autre comporter des zones de ralentissement
2. Prévoir et privilégier une zone sécurisée sur toute la longueur du chemin pour les utilisateurs autres que les véhicules à moteurs (piétons, poussettes d'enfants, personnes âgées, ...). Protéger la zone piétonne par de plots réfléchissants qui évitent la circulation mais n'empêchent pas les manœuvres pour céder le passage.
3. En contrepartie du non élargissement systématique de la chaussée, aménager de nombreux îlots-refuges pour permettre le croisement des véhicules.
4. Conserver le tunnel végétal existant en évitant d'abattre les arbres dont les troncs sont supérieurs à 15 cm de diamètre. Prévoir le replantage des arbres abattus, par des essences identiques (pas de palmiers !), de même taille.
5. Protéger au moyen des chicanes, potelets, ou autre moyen adapté, les intersections de chemins aboutissant sur le chemin des Plaines.
6. Justifier l'augmentation du nombre de réverbères qui passe de 14 à 25 (économie potentielle ?).

Nom, Prénom	Adresse	Signature
BADAOU I Hélène	486 Chemin des Plaines	
MOTTINI Francois	480 chemin des Plaines	
MOTTINI Marie-Hélène	480 chemin des Plaines	
LESNE Chantal	478 Chemin des Plaines	
Petrolenc Danièle	478 chemin des Plaines	
DECOURTY FREDERIC	488 Chemin des Plaines	
DECOURTY Hélène	488 chemin des Plaines	

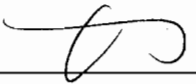
REMARQUES COLLECTIVES EN VUE DES TRAVAUX DE REABILITATION DU CHEMIN DES PLAINES

1. Ne pas élargir de manière continue la chaussée à 6 m sur la partie du chemin allant du virage au chemin de la Forêt. Ce tronçon du chemin doit comme l'autre comporter des zones de ralentissement
2. Prévoir et privilégier une zone sécurisée sur toute la longueur du chemin pour les utilisateurs autres que les véhicules à moteurs (piétons, poussettes d'enfants, personnes âgées, ...). Protéger la zone piétonne par de plots réfléchissants qui évitent la circulation mais n'empêchent pas les manœuvres pour céder le passage.
3. En contrepartie du non élargissement systématique de la chaussée, aménager de nombreux îlots-refuges pour permettre le croisement des véhicules.
4. Conserver le tunnel végétal existant en évitant d'abattre les arbres dont les troncs sont supérieurs à 15 cm de diamètre. Prévoir le replantage des arbres abattus, par des essences identiques (pas de palmiers !), de même taille.
5. Protéger au moyen des chicanes, potelets, ou autre moyen adapté, les intersections de chemins aboutissant sur le chemin des Plaines.
6. Justifier l'augmentation du nombre de réverbères qui passe de 14 à 25 (économie potentielle ?).

Nom, Prénom	Adresse	Signature
VIERACCI Pascal	220 chemin des plaines	
VIERACCI Pascale	21	
Robert LESNÉ CHANTAL.	474 chemin des Plaines. CLOS MIRIELLE	
Christian BERNARD	444 chemin des plaines	
CACIOPPO	246, Chemin des Plaines. Aménager : oui Remettre en cause le projet : non	
LUCIEN PETICLERC CACIOPPO	478 chemin des plaines	
LUCIEN PETICLERC	478 Chemin des Plaines	

REMARQUES COLLECTIVES EN VUE DES TRAVAUX DE REABILITATION DU CHEMIN DES PLAINES

1. Ne pas élargir de manière continue la chaussée à 6 m sur la partie du chemin allant du virage au chemin de la Forêt. Ce tronçon du chemin doit comme l'autre comporter des zones de ralentissement
2. Prévoir et privilégier une zone sécurisée sur toute la longueur du chemin pour les utilisateurs autres que les véhicules à moteurs (piétons, poussettes d'enfants, personnes âgées, ...). Protéger la zone piétonne par de plots réfléchissants qui évitent la circulation mais n'empêchent pas les manœuvres pour céder le passage.
3. En contrepartie du non élargissement systématique de la chaussée, aménager de nombreux îlots-refuges pour permettre le croisement des véhicules.
4. Conserver le tunnel végétal existant en évitant d'abattre les arbres dont les troncs sont supérieurs à 15 cm de diamètre. Prévoir le replantage des arbres abattus, par des essences identiques (pas de palmiers !), de même taille.
5. Protéger au moyen des chicanes, potelets, ou autre moyen adapté, les intersections de chemins aboutissant sur le chemin des Plaines.
6. Justifier l'augmentation du nombre de réverbères qui passe de 14 à 25 (économie potentielle ?).

Nom, Prénom	Adresse	Signature
M ^{me} Violle Catherine 304 chemin des Plaines	Pour la sécurité des piétons nous pensons qu'il serait préférable de faire un trottoir tout au long de la	
M ^{lle} Violle Gilbert 304 chemin des Plaines	route et d'augmenter les chicane pour ralentir la vitesse des voitures.	
M ^{lle} Félise Mugard 308 chemin des Plaines	OU 1-2-3-4-5-6-7 308 chemin des Plaines Par dahan.	
PERTEGAT Emmanuel	308. chemin des plaines Par dahan. 83140.	
Pertegat Michèle	308. chemin des plaines. Par dahan 83140	
GASSIN Maxime	254 ch. des Plaines	

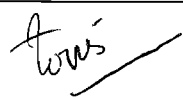
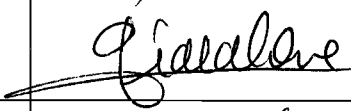
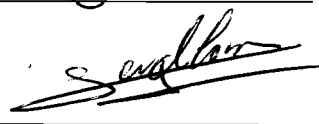
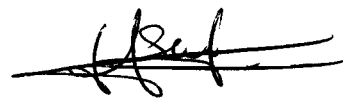
REMARQUES COLLECTIVES EN VUE DES TRAVAUX DE REABILITATION DU CHEMIN DES PLAINES

1. Ne pas élargir de manière continue la chaussée à 6 m sur la partie du chemin allant du virage au chemin de la Forêt. Ce tronçon du chemin doit comme l'autre comporter des zones de ralentissement
2. Prévoir et privilégier une zone sécurisée sur toute la longueur du chemin pour les utilisateurs autres que les véhicules à moteurs (piétons, poussettes d'enfants, personnes âgées, ...). Protéger la zone piétonne par de plots réfléchissants qui évitent la circulation mais n'empêchent pas les manœuvres pour céder le passage.
3. En contrepartie du non élargissement systématique de la chaussée, aménager de nombreux îlots-refuges pour permettre le croisement des véhicules.
4. Conserver le tunnel végétal existant en évitant d'abattre les arbres dont les troncs sont supérieurs à 15 cm de diamètre. Prévoir le replantage des arbres abattus, par des essences identiques (pas de palmiers !), de même taille.
5. Protéger au moyen des chicanes, potelets, ou autre moyen adapté, les intersections de chemins aboutissant sur le chemin des Plaines.
6. Justifier l'augmentation du nombre de réverbères qui passe de 14 à 25 (économie potentielle ?).

Nom, Prénom	Adresse	Signature
BOULLAND-GÉNET	254 Boucle des Plaines ① OK ② OK si cela n'implique pas plus de 6 m ! Mais ce serait une bonne chose. ③ c'est déjà un peu le cas.	
	④ OK (dans la mesure du possible) ⑤ OK ⑥ ? Avoir. Il faudrait voir les plans précis finaux !	
BANDERLY Michel	244 boucle des plaines D'accord sur ses remarques. De plus : - bien aménager les sorties des boucles et sur le chemin de la Forêt pour accrocher la visibilité et permettre aux camions de livraison de pencher lorsque	
	recensaire. - Refaire une réunion d'approbation des plans précis. - Phaser les coupures des travaux et prévenir à l'avance les riverains	
	- Respecter et faire respecter les délais	
P. BANDERLY Evelyne	244 Boucle des plaines	

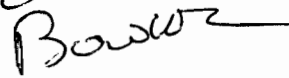
REMARQUES COLLECTIVES EN VUE DES TRAVAUX DE REABILITATION DU CHEMIN DES PLAINES

1. Ne pas élargir de manière continue la chaussée à 6 m sur la partie du chemin allant du virage au chemin de la Forêt. Ce tronçon du chemin doit comme l'autre comporter des zones de ralentissement
2. Prévoir et privilégier une zone sécurisée sur toute la longueur du chemin pour les utilisateurs autres que les véhicules à moteurs (piétons, poussettes d'enfants, personnes âgées, ...). Protéger la zone piétonne par de plots réfléchissants qui évitent la circulation mais n'empêchent pas les manœuvres pour céder le passage.
3. En contrepartie du non élargissement systématique de la chaussée, aménager de nombreux îlots-refuges pour permettre le croisement des véhicules.
4. Conserver le tunnel végétal existant en évitant d'abattre les arbres dont les troncs sont supérieurs à 15 cm de diamètre. Prévoir le replantage des arbres abattus, par des essences identiques (pas de palmiers !), de même taille.
5. Protéger au moyen des chicanes, potelets, ou autre moyen adapté, les intersections de chemins aboutissant sur le chemin des Plaines.
6. Justifier l'augmentation du nombre de réverbères qui passe de 14 à 25 (économie potentielle ?).

Nom, Prénom	Adresse	Signature
TORRES Claudette	129 Bouche des Plaines 83140 Six Fours	
GIACALONE S Claude	38 chemin des plaines	
MARCHADIER Marie	32 chemin des Plaines	
GIACALONE magali	38 ch. des Plaines 83140 Six-Fours	
Scichilone Jean. Le.	30 Allée des dunes 83140 Six Fours	
Scichilone sylvie	30 Allée des dunes 83140 Six Fours	
Patte Patrik	chemi st xupuy garabit.	

REMARQUES COLLECTIVES EN VUE DES TRAVAUX DE REABILITATION DU CHEMIN DES PLAINES

1. Ne pas élargir de manière continue la chaussée à 6 m sur la partie du chemin allant du virage au chemin de la Forêt. Ce tronçon du chemin doit comme l'autre comporter des zones de ralentissement
2. Prévoir et privilégier une zone sécurisée sur toute la longueur du chemin pour les utilisateurs autres que les véhicules à moteurs (piétons, poussettes d'enfants, personnes âgées, ...). Protéger la zone piétonne par de plots réfléchissants qui évitent la circulation mais n'empêchent pas les manœuvres pour céder le passage.
3. En contrepartie du non élargissement systématique de la chaussée, aménager de nombreux îlots-refuges pour permettre le croisement des véhicules.
4. Conserver le tunnel végétal existant en évitant d'abattre les arbres dont les troncs sont supérieurs à 15 cm de diamètre. Prévoir le replantage des arbres abattus, par des essences identiques (pas de palmiers !), de même taille.
5. Protéger au moyen des chicanes, potelets, ou autre moyen adapté, les intersections de chemins aboutissant sur le chemin des Plaines.
6. Justifier l'augmentation du nombre de réverbères qui passe de 14 à 25 (économie potentielle ?).

Nom, Prénom	Adresse	Signature
BADRI Hani	139 Allée des Plaines 83140 SUR FOUR	
BADRI Rebat	139 Allée des Plaines	

REMARQUES COLLECTIVES EN VUE DES TRAVAUX DE REABILITATION DU CHEMIN DES PLAINES

1. Ne pas élargir de manière continue la chaussée à 6 m sur la partie du chemin allant du virage au chemin de la Forêt. Ce tronçon du chemin doit comme l'autre comporter des zones de ralentissement
2. Prévoir et privilégier une zone sécurisée sur toute la longueur du chemin pour les utilisateurs autres que les véhicules à moteurs (piétons, poussettes d'enfants, personnes âgées, ...). Protéger la zone piétonne par de plots réfléchissants qui évitent la circulation mais n'empêchent pas les manœuvres pour céder le passage.
3. En contrepartie du non élargissement systématique de la chaussée, aménager de nombreux îlots-refuges pour permettre le croisement des véhicules.
4. Conserver le tunnel végétal existant en évitant d'abattre les arbres dont les troncs sont supérieurs à 15 cm de diamètre. Prévoir le replantage des arbres abattus, par des essences identiques (pas de palmiers !), de même taille.
5. Protéger au moyen des chicanes, potelets, ou autre moyen adapté, les intersections de chemins aboutissant sur le chemin des Plaines.
6. Justifier l'augmentation du nombre de réverbères qui passe de 14 à 25 (économie potentielle ?).

Nom, Prénom	Adresse	Signature
BERZELIO Charles	Lot mer et montagne Jisc Tones	Berzilio
Berzilio Juliette	/ / / / /	J Berzilio